

Le contenu de la phase d'expérimentation sur site pilote

L'expérimentation des évolutions de la méthodologie d'évaluation et de prévention des risques et des outils associés sur un site pilote constitue une des dimensions de la démarche participative mise en œuvre par SRH 3B. Elle vise à impliquer le plus en amont possible les utilisateurs finaux.

Son contenu portera à la fois sur les évolutions méthodologiques et sur le progiciel « Prevaction » afin de valider l'opérationnalité des évolutions proposées et de procéder aux ajustements si nécessaire, notamment en ce qui concerne :

- ✧ La facilitation de la mise en œuvre de la démarche d'EVPRP pour l'ensemble des acteurs
- ✧ L'adéquation des paramètres du progiciel aux besoins des assistants de prévention

Dans un premier temps elle concernera les modules DU et PAP et permettra de tester en conditions réelles la réalisation d'un DU et d'un PAP. Elle devrait pouvoir se dérouler au cours du 2ème semestre 2022

Une deuxième phase d'expérimentation, restant à définir sera mise en œuvre pour la partie Registre Santé Sécurité et conditions de travail.

Les méthodes utilisées pour la mise en œuvre de la phase d'expérimentation

L'expérimentation fera l'objet d'un accompagnement renforcé de la part des équipes du bureau SRH 3B qui associera réunions participatives et accompagnement par le pôle ergonomique du ministère des utilisateurs principaux (AP-CP).

En ce qui concerne la phase d'expérimentation DU et PAP, l'équipe projet du bureau SRH 3B initialisera le nouveau progiciel en retranscrivant les données des services concernés par l'expérimentation saisies dans DUERPAP au cours du 1er semestre 2022. Les acteurs pourront ainsi poursuivre leur activité en temps réel et sans interruption. Cette retranscription fera l'objet d'un retour auprès des AP concernés et des représentants du personnel en CHSCT.

Les équipes concernées par l'expérimentation interviendront dès la première phase de paramétrage de l'outil afin que les utilisateurs soient associés le plus en amont possible aux paramétrages des actions relatives à leurs actes professionnels.

Le contact direct avec les acteurs concernés par l'expérimentation et les déplacements sur site seront privilégiés. Chaque réunion fera l'objet d'un relevé de conclusions communiqué à toutes les parties prenantes. Le nombre de participants sera au maximum de 12 afin de faciliter les échanges.

Des groupes de travail spécifiques seront organisés à l'attention des représentants du personnel en CHSCT local afin de les informer sur le déroulement de l'expérimentation et de leur présenter le fonctionnement et le contenu de la solution informatique. Un accès dédié leur permettra de tester la solution informatique pendant ces groupes de travail.

[La formation des acteurs locaux et des administrateurs directionnels](#)

Concernant les évolutions méthodologiques (méthodologies de recueil et d'évaluation des risques, d'analyse et de priorisation des mesures de prévention) Les acteurs locaux bénéficieront d'une formation préalable concernant les évolutions méthodologiques (méthodologies de recueil et d'évaluation des risques, d'analyse et de priorisation des mesures de prévention) et l'utilisation du nouveau progiciel..

La forme et le contenu de cette formation prendront en compte les différents niveaux d'utilisation du progiciel entre les utilisateurs principaux (AP-CP) et les utilisateurs occasionnels.

[Les réunions participatives](#)

Des réunions participatives seront mises en place pendant toute la durée de l'expérimentation.

Elle intégreront un retour d'expérience au fil de l'eau et concerneront tous les acteurs concernés par l'expérimentation. A minima, les réunions suivantes seront organisées :

- ✧ Le processus débutera par une phase d'échanges avec les acteurs locaux (information, réponse

aux questions, recueil des attentes) qui se déroulera en 3 phases : une rencontre avec les directions concernées, une réunion d'information du CHSCT local (modalités à définir) et une réunion de tous les acteurs locaux : AP-CP, MP-MPCR, ISST, SA.

- ✧ Une deuxième réunion aura lieu à l'issue de la formation des acteurs (préparation de l'expérimentation de méthodologie pour la mise à jour du DU et du PAP). Elle impliquera tous les acteurs locaux : AP-CP, MP, ISST, SA, Membres du CHSCT, représentants des directions.
- ✧ Une troisième réunion aura lieu avant la mise en service du progiciel (préparation du passage sur le progiciel). Elle impliquera tous les acteurs locaux : AP-CP, MP, ISST, SA, Membres CHSCT, représentants des directions
- ✧ Une quatrième réunion sera organisée à mi-parcours de l'expérimentation de la méthodologie et du progiciel (REX sur la mise en œuvre de la méthodologie et du progiciel). Elle impliquera tous les acteurs locaux : AP-CP, MP, ISST, SA, Membres CHSCT, représentants des directions
- ✧ Une cinquième réunion aura lieu à la fin de l'expérimentation (REX général, information). Elle impliquera tous les acteurs locaux : AP-CP, MP, ISST, SA, Membres CHSCT, représentants des directions.

D'autres réunions pourront être organisées en fonction des besoins pendant la durée de l'expérimentation.

Des points réguliers sur le déroulement de l'expérimentation seront faits en CHSCT ministériel.

[L'accompagnement ergonomique au paramétrage du progiciel](#)

Cet accompagnement concernera essentiellement les utilisateurs principaux, c'est-à-dire les AP et les CP. Il sera centré sur une approche métier et aura pour objectif de proposer des axes de paramétrage en adéquation avec la pratique professionnelle des AP-CP.

Il se déroulera en deux phases en amont de l'expérimentation sur le site pilote

La première phase concernera la conception du progiciel pilote et comprendra :

- ✧ Des entretiens collectifs exploratoires avec les administrateurs directionnels du progiciel en administration centrale et avec les AP/CP du site

pilote

- ✧ Des observations en situation de travail sur l'application actuelle de 2 à 3 AP/CP du site pilote
- ✧ Des réunions de travail avec les AP/CP du site pilote sur les problématiques identifiées et les critères de conception du progiciel pilote (arborescence, travail sur les libellés, le guidage, les fonctionnalités...)

La deuxième phase 2 permettra d'analyser le progiciel pilote avant son déploiement sur le site de l'expérimentation et comprendra :

- ✧ Des observations et entretiens collectifs avec les AP/CP locaux
- ✧ L'analyse experte
- ✧ Des tests utilisateurs
- ✧ Des réunions de travail (ajustement du pilote) avec les AP/CP locaux

[Le retour d'expérience \(groupe utilisateurs\)](#)

Par ailleurs, à l'issue de l'expérimentation, un groupe utilisateurs sera mis en place afin de suivre le déploiement à l'ensemble du ministère des évolutions méthodologiques et du progiciel.

Ce suivi permettra ainsi d'identifier les éventuels besoins de réajustements et d'y apporter une réponse opérationnelle.

La composition de ce GU reste à déterminer.

Le périmètre institutionnel concerné par la phase d'expérimentation

Suite au GT du CHSCT ministériel du 27 mai 2021, le choix définitif s'est finalement porté sur le département du Rhône.

Le périmètre du site pilote sera celui du CHSCT 69 limité aux directions présentant dans cette instance un DU et un PAP complet :

- ✧ DGDDI : DR + DI
- ✧ DGFIP : DR + DIRCOFI
- ✧ INSEE : Etablissement de Lyon

Le calendrier détaillé de l'expérimentation

